



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Courrier-des-lecteurs>

# Courrier des lecteurs

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2005 - N° 1051 - février 2005 -

Date de mise en ligne : samedi 4 novembre 2006

Date de parution : février 2005

---

**Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés**

---

« La GR de décembre ne m'est arrivée à Montpellier que le 28 : elle a mis plus de trois semaines... »,

« La GR de décembre m'est arrivée à Douai le 17... »,

« La GR de janvier n'était toujours pas arrivée le 12 à Vitry-le-François. Pas encore arrivée le 17 à Boulogne, ni à Saint-Maur, dans la banlieue parisienne... »,

« Sur les dix exemplaires que vous m'expédiez, j'en ai reçu, à Paris, 2 le 14, 4 autres le 17. Quant aux 4 autres... je les attends encore... »

« Je n'ai reçu que le 15 à Chantonay (Vendée) le numéro de janvier... »

« Je vous signale que ce 20 janvier, le N° de janvier ne m'est toujours pas parvenu à Boulogne... Que se passe-t-il ? »

**RÉPONSE** : Ce qui se passe, c'est que les services de distribution de la Poste marchent de plus en plus mal, en tout cas en ce qui concerne la distribution des périodiques. Nous nous adressons un exemplaire, ce qui nous permet de vérifier que le journal est expédié, au plus tard, le lendemain du dépôt au bureau de Poste voisin. Mais ensuite... ? Pour mettre plus de trois semaines à parcourir les 750 km entre Le Vésinet et Montpellier, soit il se déplace à la vitesse moyenne de 1.360 mètres à l'heure, ce qui est encore trop rapide pour penser que la modernisation de la Poste a consisté à sous-traiter le transport à des escargots en CDD, soit il est arrêté en cours de route et attend dans un coin qu'un préposé soit disponible.

Pour notre part, nous avons compris, sur des exemples précédents, que lorsqu'il est envisagé de privatiser un service public, la méthode consiste, dans un premier temps, à montrer qu'il marche très mal quand il est géré par le public. Cela permet du même coup de répandre l'idée que les fonctionnaires sont des nantis qui ne f...tent rien, ne songeant qu'à défendre leurs "privilèges". Après quoi, il est évident qu'en privatisant ça ira mieux...

Les choses vont donc certainement s'arranger avec les transformations en cours. D'ailleurs nous en avons déjà eu quelques échos. Nous avons reçu une publicité de la part d'une société de routage, qui nous informait que le tarif "semi-routage" (celui qui correspond à nos envois, qui sont liés seulement par département, leur nombre étant insuffisant pour les trier aussi par rues) allait être supprimé. La Poste, qui a déjà imposé, il y a environ deux ans, de refaire la présentation des bandes d'envoi pour suivre le schéma qui lui convenait, va paraît-il nous obliger à reprendre aussi toutes les adresses pour les rendre conformes à son modèle, en particulier pour y supprimer toute ponctuation et tous les accents (il faut s'aligner sur la langue anglaise où ces nuances n'existent pas). Et nos envois devront être groupés selon ses propres codes et ses points de distribution.

Nous aurons ainsi à choisir entre sous-traiter avec une société de routage, au tarif que définira cette société, ou bien envoyer les journaux comme des lettres, sous enveloppes cachetées et au tarif "plus de 20 grammes".

La liberté de la Presse était considérée comme une conquête, un symbole de la démocratie. Nous avons, certes, l'obligation d'effectuer chaque mois un dépôt légal auprès de la Préfecture et un autre à la Poste, mais tout de même, la censure telle qu'elle sévissait sous Pétain, a disparu...

Et voici qu'un autre genre de restriction de cette liberté apparaît : la restriction par les tarifs, ce qui assurera mieux

que tout contrôle l'exclusivité des moyens de la presse aux grands groupes tels que Hachette et Lagardère, et maintenant Rothschild, qui vient de mettre la main sur Libération. Les tarifs de la distribution par les NMPP ont été repris l'an dernier en leur faveur (sous prétexte que les petits titres ne sont pas "économiques" : ils coûtent relativement plus cher à distribuer), les tarifs postaux pour la presse suivent. Alors que la législation, depuis plus d'un siècle, avait veillé au contraire à ce que des tarifs spéciaux pour toute la presse facilitent cette liberté d'expression ! Voilà encore un exemple qui montre comment le marché écrase la démocratie.